TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
Préface À la première édition L'Initiation au droit constitutionnel	11
Avant-Propos	15
TITRE I^{er}	
NOTIONS FONDAMENTALES	
CHAPITRE I ^{er} . – Le droit	19
Section 1 ^{re} . – Le droit	19
Section 2. – Droit public et droit privé	22
Section 3. – Les subdivisions du droit public	22
CHAPITRE II. – La Constitution	27
Section 1 ^{re} . – <i>Définition</i>	27
Section 2. – Les caractères de la Constitution (généralité – suprématie – stabilité)	28
Section 3. – Origines et contexte historiques de la Constitution belge	30
Section 4. – La procédure de révision de la Constitution	32
Section 5. – Les révisions constitutionnelles intervenues depuis 1831	39
Section 6. – Les limitations du pouvoir de révision	46
Section 7. – Les possibilités d'adaptation de la Constitution	52
Section 8. – Les dispositions générales énoncées aux articles 187 à 194 de la Constitution	53
CHAPITRE III. – L'ÉTAT BELGE	57
Section 1 ^{re} . – La Belgique, État de droit	57
Section 2. – La Belgique, État fédéral, spécificité du modèle belge	58

Section 3. – La Belgique, démocratie représentative	61
Section 4. – La Belgique, monarchie constitutionnelle	63
Section 5. – La hiérarchie des normes	64
Section 6. – Les compétences résiduelles	69
Section 7. – La loyauté fédérale	70
Section 8. – Les transferts de souveraineté à des institutions internationales	71
CHAPITRE IV. – LE TERRITOIRE BELGE	73
Section 1 ^{re} . – Les espaces terrestre, maritime et aérien	7 3
Section 2. – Les régions, les provinces et les communes	74
Section 3. – Les régions linguistiques et les territoires à statut linguistique spécial	76
Section 4. – La modification des limites de l'État, des provinces et des communes, et des régions linguistiques	80
CHAPITRE V. – La nationalité	83
Section 1 ^{re} . – La nationalité d'origine	83
Section 2. – Les modes d'obtention de la nationalité belge	84
Section 3. – La perte de la nationalité belge	90
Section 4. – La déchéance de la nationalité	92
Section 5. – Le recouvrement de la nationalité belge	93
CHAPITRE VI. – Le statut des étrangers	95
Section 1 ^{re} . – Les droits et libertés garantis par la Constitution	95
Section 2. – Les droits et libertés garantis par les conventions internationales	95
Section 3. – Les droits civils et politiques et l'accès aux emplois civils et militaires	97
A. – Les droits civils et politiques	97
B – L'accès aux emplois civils et militaires	101

TITRE II LES DROITS ET LIBERTÉS

CHAPITRE IER. – LE RÉGIME DES LIBERTÉS PUBLIQUES	
CHAPITRE II. – L'ÉGALITÉ DEVANT LA LOI, LA NON-DISCRIMINATION ET LA PROTECTION DES TENDANCES ET DES MINORITÉS IDÉOLOGIQUES ET PHILOSOPHIQUES.	
Section 1 ^{re} . – Égalité et non-discrimination	
Section 2. – La protection des tendances et des minorités idéologiques et philosophiques	
CHAPITRE III. – La liberté individuelle et ses garanties	
Section 1 ^{re} . – Le droit à la vie	
Section 2. – L'interdiction de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants	
Section 3. – La sûreté personnelle	
Section 4. – L'interdiction de certaines peines	
Section 5. – Le droit à la liberté de mouvement	
Section 6. – Les droits relatifs à l'administration de la justice	
CHAPITRE IV. – La protection du domicile et de la propriété	
Section 1 ^{re} . – Le domicile	
Section 2. – La propriété	
Section 3. – La privation de propriété	
Section 4. – Les restrictions au droit de propriété	
Section 5. – Les saisies et les amendes	
CHAPITRE V. – La liberté de manifester ses opinions, La liberté de conscience et la liberté des cultes	
Section 1 ^{re} . – La liberté de manifester ses opinions	
Section 2. – La liberté de conscience et l'objection de conscience	
Section 3 - La liberté des cultes	

CHAPITRE VI. – LE RESPECT DE LA VIE PRIVÉE, LE DROIT À UNE VIE CONFORME À LA DIGNITÉ HUMAINE ET LES DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS	161
Section 1 ^{re} . – Le respect de la vie privée	161
Section 2. – Le droit à une vie conforme à la dignité humaine et les droits économiques, sociaux et culturels	163
CHAPITRE VII. – La liberté de l'enseignement	167
Section 1 ^{re} . – Généralités	167
Section 2. – La liberté d'enseignement	167
Section 3. – La neutralité de l'enseignement	168
Section 4. – Le droit à l'enseignement	169
Section 5. – L'égalité en matière d'enseignement	170
Section 6. – La décentralisation de l'enseignement	170
Section 7. – Le principe de légalité	170
CHAPITRE VIII. – LA LIBERTÉ DE LA PRESSE ÉCRITE ET DES AUTRES MÉDIAS	173
CHAPITRE IX. – La liberté de réunion et la liberté d'association	179
Section 1 ^{re} . – La liberté de réunion	179
Section 2. – La liberté d'association	180
CHAPITRE X. – Le droit de pétition	183
CHAPITRE XI. – LE SECRET DES LETTRES ET LA PROTECTION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS	185
CHAPITRE XII. – L'EMPLOI DES LANGUES ET LA PROTECTION DES MINORITÉS LINGUISTIQUES	187
CHAPITRE XIII. – LE DROIT DE POURSUITE DES FONCTIONNAIRES	191
CHAPITRE XIV. – La publicité de l'administration et l'accès aux documents administratifs	193
CHAPITRE XV. – La Cour Constitutionnelle et les articles 8 à 32, 143, § 1 ^{er} 170, 172 et 191 de la Constitution	199
CHADITEDE VVI	202

TABLE DES MATIÈRES	657
TITRE III THÉORIE GÉNÉRALE DES POUVOIRS	
CHAPITRE I ^{er} . – La souveraineté nationale	207
CHAPITRE II. – De la séparation à la collaboration des pouvoirs	209
CHAPITRE III. – Les pouvoirs d'attribution (du Roi)	211
CHAPITRE IV. – La Délégation de pouvoirs	213
TITRE IV	
LE POUVOIR LÉGISLATIF FÉDÉRAL	
CHAPITRE I $^{\text{er}}$. – Le pouvoir législatif	219
Section 1 ^{re} . – Rôle et prépondérance théorique du pouvoir législatif	219
Section 2. – Le bicaméralisme	220
Section 3. – La réforme de 2014 – bicaméralisme intégral (égalitaire), bicaméralisme optionnel (inégalitaire) et monocaméralisme	222
CHAPITRE II. – LE SYSTÈME ÉLECTORAL BELGE	227
Section 1 ^{re} . – L'évolution du suffrage depuis 1830	227
Section 2. – Les types d'élections et leur périodicité	228
Section 3. – La division du pays en circonscriptions électorales	229
Section 4. – Le système proportionnel et le système majoritaire	231
Section 5. – Le suffrage : le corps électoral, le rôle des partis, la procédure de vote et la répartition des sièges	233
CHAPITRE III. – LE STATUT DES PARLEMENTAIRES	239
Section 1 ^{re} . – Le caractère national et la durée du mandat	239
Section 2. – Les conditions d'éligibilité	239
Section 3. – Les incompatibilités et les immunités des parlementaires	240

	Section 5. – La répartition des parlementaires en groupes linguistiques	246
	Section 6. – Le statut pécuniaire des parlementaires	247
	CHAPITRE IV. – LE FONCTIONNEMENT DES CHAMBRES	251
	Section 1 ^{re} . – La vérification des pouvoirs	251
	Section 2. – Le bureau	252
	Section 3. – La procédure d'élaboration de la loi	253
	Section 4. – Les différentes majorités	262
	Section 5. – La sonnette d'alarme	264
	Section 6. – L'interprétation des lois	265
	Section 7. – Les cas où les chambres se réunissent en commun	265
	Section 8. – Législature, session et séance	266
	Section 9. – Le contrôle politique du gouvernement	267
	A. – Généralités	267
	B. – Le rôle de la Chambre des représentants	268
	C. – Les interpellations et questions	268
	D. – Les enquêtes	269
_	CHAPITRE V. – Le parlement de législature	271
	Section 1 ^{re} . – Le principe	271
	Section 2. – Les cas où le Roi peut dissoudre les chambres	272
	CHAPITRE VI. – La Chambre des représentants	275
	Section 1 ^{re} . – La composition de la Chambre	275
	Section 2. – Les compétences conjointes avec le Sénat (bicaméralisme intégral)	275
	Section 3. – Les compétences éventuellement partagées avec le Sénat (bicaméralisme optionnel)	276
	Section 4. – Les compétences exclusives (monocaméralisme)	278
	Section 5. – Prééminence de la Chambre dans l'élaboration des lois ordinaires	279
	Section 6 - Le contrôle nolitique du gouvernement	280

TABLE DES MATIÈRES	659
CHAPITRE VII. – LE SÉNAT	283
Section 1 ^{re} . – Composition	283
Section 2. – Répartition géographique et politique	284
Section 3. – Droit d'initiative et pouvoir d'évocation	286
CHAPITRE VIII. – Les principaux types de lois	287
Section 1 ^{re} . – Les lois formelles et les lois matérielles	287
Section 2. – Les lois « ordinaires »	289
Section 3. – Les lois-cadres	289
Section 4. – Les lois d'attribution de pouvoirs spéciaux et l'exercice des pouvoirs spéciaux par le Roi	290
Section 5. – Les lois-programmes	292
TITRE V LE POUVOIR EXÉCUTIF FÉDÉRAL	
CHAPITRE I ^{ER} . – Les compétences du pouvoir exécutif	295
CHAPITRE II. – LE STATUT PERSONNEL DU ROI	299
Section 1 ^{re} . – La succession royale, l'adoption politique, la majorité et la prestation de serment	299
Section 2. – La minorité, la vacance du trône, l'interrègne, l'impossibilité de régner, la régence et la tutelle	301
Section 3. – L'irresponsabilité et l'inviolabilité du Roi	305
Section 4. – La liste civile et le cabinet	307
Section 5. – Le cumul des couronnes	310
CHAPITRE III. – Les pouvoirs constitutionnels du Roi	311
Section 1 ^{re} . – Généralités	311
Section 2. – Le pouvoir réglementaire	311
Section 3 - Le nouvoir de nomination et de révocation	316

Section 4. – La sanction et la promulgation des lois	318
Section 5. – Le concours du Roi à la vie parlementaire	319
Section 6. – La participation du Roi au pouvoir judiciaire	320
Section 7. – La conclusion des traités	321
Section 8. – Le commandement des forces armées	322
Section 9. – Le droit de battre monnaie, de conférer des titres de noblesse, et de conférer les ordres militaires	322
Section 10. – Le maintien de l'ordre et la sécurité	323
Section 11. – L'administration générale	324
CHAPITRE IV. – LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL	327
Section 1 ^{re} . – La formation et l'investiture d'un gouvernement	327
Section 2. – La nomination, la révocation et la démission des ministres et des secrétaires d'État, les incompatibilités et les responsabilités civile et pénale	329
A. – La nomination, la révocation et la démission des ministres et des secrétaires d'État	329
B. – Les incompatibilités	330
C. – Les responsabilités civile et pénale	331
Section 3. – La composition du gouvernement et les attributions des ministres	334
Section 4. – Le fonctionnement du gouvernement	338
Section 5. – Les ministres d'État et le Conseil de la Couronne	342
TITRE VI	
LE POUVOIR JUDICIAIRE	
CHAPITRE IER. – NOTIONS GÉNÉRALES	345
Section 1 ^{re} . – Le rôle du pouvoir judiciaire	345
Section 2. – Droits civils et droits politiques	350
Section 3. – Première instance, appel et cassation	354

TABLE DES MATIÈRES	661
Section 4. – Magistrature assise et magistrature debout	356
Section 5. – Les cours et tribunaux – les jugements et arrêts	358
A. – Les cours et tribunaux	358
B. – Les jugements et arrêts	358
Section 6. – La doctrine et la jurisprudence	360
Section 7. – Les juridictions ordinaires et les juridictions administratives	361
Section 8. – Le droit de grâce et l'amnistie	361
Section 9. – L'article 159 de la Constitution	362
CHAPITRE II PRINCIPES CONSTITUTIONNELS	365
Section 1. – La création des juridictions et l'interdiction des juridictions d'exception	365
Section 2. – La publicité des audiences et des jugements	365
Section 3. – La motivation des jugements	366
Section 4. – L'indépendance et l'impartialité des juges – le caractère contradictoire de la procédure	367
A. – L'indépendance des juges	367
B. – L'impartialité des juges	370
C. – Le caractère contradictoire de la procédure	371
Section 5. – L'interdiction de certaines peines	372
CHAPITRE III. – LE STATUT DES MAGISTRATS ET LES GARANTIES D'INDÉPENDANCE À L'ÉGARD DU POUVOIR EXÉCUTIF	373
CHAPITRE IV. – L'ORGANISATION JUDICIAIRE, RESSORTS ET COMPÉTENCES	377
Section 1 ^{re} . – Généralités	377
A. – L'organisation judiciaire	377
B. – La compétence	377
C. – Le ressort	378
Section 2. – La justice de paix et le tribunal de police	378
A. – La justice de paix	378
R = Le tribunal de nolice	370

Section 3. – Le tribunal de première instance, en ce compris la chambre du conseil
A. – Le tribunal de première instance
B. – La chambre du conseil
Section 4. – Le tribunal de commerce et le tribunal du travail
A. – Le tribunal de commerce
B. – Le tribunal du travail
Section 5. – Le tribunal d'arrondissement
Section 6. – La cour d'appel, en ce compris la chambre des mises en accusation, et la cour du travail
A. – La cour d'appel
B. – La cour du travail
Section 7. – La cour d'assises et le jury
Section 8. – La Cour de cassation
TITRE VII LES FINANCES PUBLIQUES ET LE BUDGET
TITRE VII
TITRE VII LES FINANCES PUBLIQUES ET LE BUDGET
TITRE VII LES FINANCES PUBLIQUES ET LE BUDGET (NOTIONS GÉNÉRALES)
TITRE VII LES FINANCES PUBLIQUES ET LE BUDGET (NOTIONS GÉNÉRALES) CHAPITRE I ^{ER} . – LE BUDGET (DOCUMENTS ET PRINCIPES BUDGÉTAIRES)
TITRE VII LES FINANCES PUBLIQUES ET LE BUDGET (NOTIONS GÉNÉRALES) CHAPITRE I ^{ER} . – LE BUDGET (DOCUMENTS ET PRINCIPES BUDGÉTAIRES) SECTION 1 ^{TE} . – Généralités
TITRE VII LES FINANCES PUBLIQUES ET LE BUDGET (NOTIONS GÉNÉRALES) CHAPITRE I ^{ER} . – LE BUDGET (DOCUMENTS ET PRINCIPES BUDGÉTAIRES) SECTION 1 ^{TE} . – Généralités SECTION 2. – L'annualité du budget
TITRE VII LES FINANCES PUBLIQUES ET LE BUDGET (NOTIONS GÉNÉRALES) CHAPITRE I ^{ER} . – LE BUDGET (DOCUMENTS ET PRINCIPES BUDGÉTAIRES) SECTION 1 ^{TE} . – Généralités SECTION 2. – L'annualité du budget SECTION 3. – La spécialité du budget
TITRE VII LES FINANCES PUBLIQUES ET LE BUDGET (NOTIONS GÉNÉRALES) CHAPITRE I ^{ER} . – LE BUDGET (DOCUMENTS ET PRINCIPES BUDGÉTAIRES) SECTION 1 ^{TE} . – Généralités SECTION 2. – L'annualité du budget SECTION 3. – La spécialité du budget SECTION 4. – L'unité du budget
TITRE VII LES FINANCES PUBLIQUES ET LE BUDGET (NOTIONS GÉNÉRALES) CHAPITRE I ^{ER} . – LE BUDGET (DOCUMENTS ET PRINCIPES BUDGÉTAIRES) SECTION 1 ^{re} . – Généralités SECTION 2. – L'annualité du budget SECTION 3. – La spécialité du budget SECTION 4. – L'unité du budget SECTION 5. – L'universalité du budget
TITRE VII LES FINANCES PUBLIQUES ET LE BUDGET (NOTIONS GÉNÉRALES) CHAPITRE I ^{ER} . – LE BUDGET (DOCUMENTS ET PRINCIPES BUDGÉTAIRES) SECTION 1 ^{TE} . – Généralités
TITRE VII LES FINANCES PUBLIQUES ET LE BUDGET (NOTIONS GÉNÉRALES) CHAPITRE I ^{ER} . – LE BUDGET (DOCUMENTS ET PRINCIPES BUDGÉTAIRES) SECTION 1 ^{TE} . – Généralités SECTION 2. – L'annualité du budget SECTION 3. – La spécialité du budget SECTION 4. – L'unité du budget SECTION 5. – L'universalité du budget SECTION 6. – La publicité du budget CHAPITRE II. – LE CYCLE BUDGÉTAIRE

TABLE DES MATIÈRES	663
CHAPITRE IV. – LE RÔLE DE LA COUR DES COMPTES	409
CHAPITRE V. – Les principes constitutionnels en matière d'impôts	417
TITRE VIII LA FORCE PUBLIQUE	
TITRE IX LES COMMUNAUTÉS ET LES RÉGIONS	
CHAPITRE IER. – NOTIONS GÉNÉRALES	427
Section 1 ^{re} . – Des entités autonomes et non hiérarchisées	427
Section 2. – Des compétences attribuées exclusives et des compétences complémentaires	428
Section 3. – Les compétences résiduelles	431
Section 4. – La loyauté fédérale	432
Section 5. – Une structure asymétrique	433
Section 6. – Un fédéralisme de coopération	435
Section 7. – Une autonomie constitutive élargie	436
CHAPITRE II. – Les compétences territoriales DES COMMUNAUTÉS ET DES RÉGIONS	439
CHAPITRE III. – LES COMMUNAUTÉS	445
Section 1 ^{re} . – Les compétences matérielles des communautés	445
Section 2. – La fusion des organes de la Communauté flamande et de la Région flamande	449
Section 3. – Le pouvoir législatif des communautés	450
A. – La composition du parlement de chaque communauté	450
B. – Les compétences des parlements de chaque communauté	451
C. – Le fonctionnement des parlements de chaque communauté	452
D. – Les normes communautaires (l'élaboration des décrets)	454

TABLE DES MATIÈRES

E. – Le contrôle politique du gouvernement	461
F. – Le vote du budget	462
Section 4. – Le pouvoir exécutif	462
A. – La composition du gouvernement de chaque communauté	462
B. – Les compétences des gouvernements de chaque communauté	464
C. – Le fonctionnement des gouvernements de chaque communauté	464
D. – Les normes communautaires (l'élaboration des arrêtés du gouvernement)	466
Section 5. – Les transferts de l'exercice de compétences de la Communauté française à la Région wallonne et à la Cocof, les transferts de compétences de la Région wallonne à la Communauté germanophone et l'exercice par la Communauté germanophone de compétences de l'État fédéral	467
Section 6. – La protection des minorités idéologiques et philosophiques	470
CHAPITRE IV. – LES RÉGIONS FLAMANDE ET WALLONNE	473
Section 1 ^{re} . – Les compétences matérielles des régions	473
Section 2. – Le pouvoir législatif	483
A. – Le Parlement flamand : la fusion des organes communautaires et régionaux flamands – renvoi	483
B. – Le Parlement wallon	483
C. – Les compétences des Parlements wallon et flamand	483
D. – Le fonctionnement des Parlements wallon et flamand	484
E. – Les normes régionales (l'élaboration des décrets	40.4
flamands et des décrets wallons)	484
F. – Le contrôle politique du gouvernement	486
G. – Le vote du budget	486
Section 3. – Le pouvoir exécutif	487
A. – Généralités	487
B. – La composition des gouvernements régionaux	487
C. – Les compétences des gouvernements régionaux	488
D. – Le fonctionnement des gouvernements régionaux	489
E. – Les normes régionales (l'élaboration des arrêtés des gouvernements)	491

TABLE DES MATIÈRES	665
CHAPITRE V. – LE STATUT DES PARLEMENTAIRES ET DES MINISTRES COMMUNAUTAIRES ET RÉGIONAUX (À L'EXCEPTION DE CEUX DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE)	493
Section 1 ^{re} . – Le statut des parlementaires communautaires	
et régionaux	493
Section 2. – Les ministres communautaires et régionaux : statut, responsabilité politique, pénale et civile, incompatibilités	496
CHAPITRE VI. – LES INSTITUTIONS DE BRUXELLES-CAPITALE	501
Section 1 ^{re} . – Généralités	501
Section 2. – La Région	502
A. – L'exercice des compétences régionales et autres	502
B. – La composition et le fonctionnement du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale	504
C. – Le gouvernement : les ministres, les secrétaires d'État régionaux, leur responsabilité politique, pénale et civile	
et les incompatibilités	510
D. – Les normes régionales (ordonnances et arrêtés) – Le contrôle	
juridictionnel et le contrôle d'opportunité des ordonnances	515
Section 3. – L'agglomération : compétences, organes, normes	516
Section 4. – Les commissions communautaires	518
A. – La Commission communautaire française (Cocof)	
et la Commission communautaire flamande	
(VGC (Vlaamse Gemeenschapscommissie))	518
B. – Les organes, les compétences et le fonctionnement	
de la Commission communautaire commune (Cocom)	523
Section 5. – Les anciennes compétences provinciales et leur exercice	527
CHAPITRE VII. – LE FINANCEMENT DES COMMUNAUTÉS ET DES RÉGIONS	
(NOTIONS GÉNÉRALES)	529

TITRE X

LES STRUCTURES DE COOPÉRATION ENTRE L'ÉTAT FÉDÉRAL, LES RÉGIONS ET LES COMMUNAUTÉS

CHAPITRE IER. – LES MÉCANISMES DE COLLABORATION	541
Section 1 ^{re} . – Généralités.	541
Section 2. – L'information	541
Section 3. – L'avis préalable	542
Section 4. – L'avis conforme	543
Section 5. – L'association	543
Section 6. – L'accord ou l'approbation, le contrat	544
Section 7. – La proposition	545
Section 8. – La concertation, le Comité de concertation et les conférences interministérielles	545
Section 9. – Le Comité de coopération	549
Section 10. – La Commission de coopération des Communautés fran et germanophone	
CHAPITRE II. – Les accords de coopération et les décrets conjoints	553
Section 1 ^{re} . – Le rôle du Comité de concertation	553
Section 2. – Les accords de coopération	553
A. – Les accords de coopération facultatifs	553
B. – Les accords de coopération obligatoires	555
C. – Les juridictions de coopération	558
Section 3. – Les décrets conjoints	559
CHAPITRE III. – Les recours en cas d'inobservation des mécanismes de collaboration	563
Section 1 ^{re} . – Le Comité de concertation	563
Section 2. – Le Conseil d'État	563
Chamber 2 La Come constitutione alla	564

TABLE DES MATIÈRES	667
Section 4. – Les juridictions de coopération	564
Section 5. – Les juridictions judiciaires	564
TITRE XI	
LES CONFLITS ENTRE L'ÉTAT FÉDÉRAL, LES COMMUNAUTÉS ET LES RÉGIONS	
CHAPITRE I ^{ER} . – Les conflits d'intérêts et les conflits de compétences	569
CHAPITRE II. – Les conflits d'intérêts : leur prévention et leur règlement	573
Section 1 ^{re} . – La composition et le fonctionnement du comité de concertation	573
Section 2. – L'intervention du Sénat dans les conflits d'intérêts	580
CHAPITRE III. – Les conflits de compétences et leur prévention	583
Section 1 ^{re} . – La section de législation du Conseil d'État – consultations obligatoires et facultatives	583
Section 2. – Le Comité de concertation	584
CHAPITRE IV. – Les conflits de compétences et leur règlement	585
Section 1 ^{re} . – La Cour constitutionnelle	585
Section 2. – La section du contentieux administratif du Conseil d'État \dots	588
CHAPITRE V. – La Cour constitutionnelle	591
Section 1 ^{re} . – Généralités	591
Section 2. – La composition de la Cour	591
Section 3. – Caractéristiques et fonctionnement	593
Section 4. – Les compétences de la Cour	595
Section 5. – Les recours en annulation	598
A. – L'introduction du recours	598
B. – Le délai de recours	598
C. – Les mouens d'annulation	599

D. – L'objet du recours	
E. – La suspension de la norme attaquée	
F. – Les effets des arrêts d'annulation	
G. – Les effets des arrêts rejetant un recours en annulation	
Section 6. – Les questions préjudicielles	
A. – La notion de question préjudicielle	
B. – Les conflits qui peuvent être déférés à la Cour constitutionn à titre préjudiciel	
C. – La saisine de la Cour	
D. – Le recours contre la décision relative à la question préjudicie	elle
E. – La suspension des délais	
F. – Les effets des arrêts statuant sur une question préjudicielle .	
Section 7. – La protection particulière des articles 10, 11 et 24 de la Constitution et l'extension des compétences de la Cour à d'autres articles	
TITRE XII LES RELATIONS INTERNATIONALES	
LES RELATIONS INTERNATIONALES	al
LES RELATIONS INTERNATIONALES CHAPITRE I ^{ER} . – La répartition des compétences Section 1 ^{re} . – La répartition des compétences entre le pouvoir fédére	al latif
LES RELATIONS INTERNATIONALES CHAPITRE I ^{ER} . – La répartition des compétences entre le pouvoir fédére et les entités fédérées	al latif
LES RELATIONS INTERNATIONALES CHAPITRE I ^{er} . – La répartition des compétences entre le pouvoir fédére et les entités fédérées Section 2. – La répartition des compétences entre les pouvoirs légis et exécutif	al latif
LES RELATIONS INTERNATIONALES CHAPITRE I ^{ER} . – La répartition des compétences entre le pouvoir fédére et les entités fédérées	al latif
LES RELATIONS INTERNATIONALES CHAPITRE IER. – LA RÉPARTITION DES COMPÉTENCES. SECTION 1 ^{re} . – La répartition des compétences entre le pouvoir fédére et les entités fédérées. SECTION 2. – La répartition des compétences entre les pouvoirs légis et exécutif. CHAPITRE II. – LA CONCLUSION DES TRAITÉS. SECTION 1 ^{re} . – La négociation.	al latif
LES RELATIONS INTERNATIONALES CHAPITRE I ^{er} . – La répartition des compétences entre le pouvoir fédére et les entités fédérées Section 2. – La répartition des compétences entre les pouvoirs légis et exécutif	al latif
LES RELATIONS INTERNATIONALES CHAPITRE IER. – LA RÉPARTITION DES COMPÉTENCES	allatif
LES RELATIONS INTERNATIONALES CHAPITRE IER. – La répartition des compétences entre le pouvoir fédére et les entités fédérées	al
LES RELATIONS INTERNATIONALES CHAPITRE IER. – LA RÉPARTITION DES COMPÉTENCES	al

TABLE DES MATIÈRES	669
En guise de postface	625
Pour en savoir plus	627
Index alphabétique	629